

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Budget annexe primitif de la distribution d'eau potable pour l'exercice 2019

P. J. : - 2 projets de délibération
- 1 annexe relative à la refacturation des charges

I. INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe relatif à la distribution d'eau potable permet de centraliser en termes budgétaires les différentes opérations menées par la Ville pour sécuriser et renforcer l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune. Il permet de distinguer les dépenses se rapportant à cette politique et d'évaluer le coût des services rendus aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Il est rappelé que le présent budget annexe ne retrace que les opérations gérées en régie directe par la Ville, excluant ainsi celles réalisées dans le cadre de la délégation de service public par affermage avec îlots concessifs dont la gestion relève du délégataire et généralement de la comptabilité privée.

II. LE BUDGET ANNEXE PRIMITIF DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019

Le budget annexe primitif relatif à la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2019 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 789.424.275 F/CFP, se répartissant de la manière suivante :

LA SECTION D'EXPLOITATION : 214 M

Dépenses	Recettes
Frais de personnel 74 M	
Fonctionnement du service de distribution d'eau 35 M	
Intérêt de la dette 11 M	
Restes à réaliser 4 M	
Opérations d'ordre 17 M	
Epargne 73 M	
	Redevance d'eau 210 M
	Résultat 2018 reporté 4 M

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 575 M

Dépenses	Recettes
Les dépenses d'investissement d'adduction en eau potable 378 M	Emprunts 336 M
Remboursement annuité de la dette 52 M	Opérations d'ordre 63 M
Restes à réaliser 2018 99 M	Epargne 73 M
Opérations d'ordre 46 M	Affectation excédent 2018 87 M
	Résultat reporté 16 M

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans des tableaux synthétiques en fin de note.

1) La section d'exploitation

a) Les dépenses

Crédits 2019	Reports 2018
120.367.000 F/CFP	4.021.495 F/CFP

Les dépenses proposées pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable s'élèvent à 120.367.000 F/CFP, se répartissant comme suit :

- Frais d'exploitation : 35.142.000 F/CFP
 - frais d'études et recherches : 350.000 F/CFP
 - frais d'entretien des ouvrages, de terrains et de servitudes : 3.500.000 F/CFP
 - frais d'honoraires d'experts : 5.700.000 F/CFP
 - autres matières et fournitures : 2.500.000 F/CFP
 - frais d'analyses d'eau : 3.500.000 F/CFP
 - assurance barrage : 1.035.000 F/CFP
 - charges d'administration générale refacturées : 18.557.000 F/CFP
- Frais de personnel : 74.280.000 F/CFP

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents. Les modalités de répartition entre budget sont présentées en annexe.

➤ Intérêts des emprunts : 10.945.000 F/CFP

Le montant des intérêts à payer au titre l'annuité de la dette relative au budget annexe primitif pour la distribution d'eau potable est évalué à 10.945.000 F/CFP pour l'année 2019.

b) Les recettes

Crédits 2019	Résultat 2018
210.000.000 F/CFP	4.021.495 F/CFP

➤ Recettes d'exploitation du service : 210.000.000 F/CFP

En contrepartie du service rendu aux usagers, le produit de la redevance d'eau escompté en 2019 est évalué à 210.000.000 F/CFP, ce qui permettra de financer l'exploitation du service sans contribution du budget principal.

Par ailleurs par délibération n° 2018/967 du 20 décembre 2018, le conseil municipal a acté la poursuite de la revalorisation des redevances eau et assainissement telle qu'indiquée ci-dessous, destinée au financement des investissements à réaliser afin de garantir la ressource en eau, d'assurer l'entretien du patrimoine, la salubrité de la Ville et la protection de l'environnement.

	2016	2017	2018	2019
eau potable :	20,0 F/CFP/m ³	20,1 F/CFP/m ³	21.1 F/CFP/m ³	21,7 F/CFP/m ³
assainissement :	31,4 F/CFP/m ³	32,3 F/CFP/m ³	32.7 F/CFP/m ³	33,0 F/CFP/m ³

➤ Reprise des résultats de 2018 : 4.021.495 F/CFP

La section d'exploitation a dégagé, en 2018, un excédent d'un montant de 95.855.106 F/CFP qui sera affecté en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section à hauteur de 87.404.663 F/CFP, puis pour couvrir l'incidence des restes à réaliser de dépenses en section d'exploitation pour un montant de 4.021.495 F/CFP. Toutefois, cette prévision d'affectation n'interviendra qu'après le vote du compte administratif de l'exercice 2018.

2) La section d'investissement

a) Les dépenses

Crédits 2019	Reports 2018
429.756.000 F/CFP	99.146.780 F/CFP

En 2019, le programme proposé consistera à poursuivre les travaux de sécurisation et d'amélioration des équipements d'adduction d'eau potable. De plus, à l'instar du schéma directeur d'assainissement, la Ville souhaite se doter d'un schéma directeur d'adduction d'eau potable qui définira un programme pluriannuel d'investissement pour les prochaines années permettant de répondre aux besoins des usagers.

En matière d'études et de travaux, l'enveloppe consacrée s'élève à 377.900.000 F/CFP retracés dans les chapitres opérations du tableau ci-après :

N° Opération	No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
			Antérieurs	RAR	2019	2020	RAF
6101	AP N° : 61-2013-12 – EQUIPEMENTS EN EAU 2013-2016	867 450 000	848 604 382	7 985 455	0	0	10 860 163
	AP N° : 61-2017-1 - PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 432 387 905	217 284 514	25 757 105	372 400 000	607 887 906	209 058 380
	HORS AP			30 514 694	3 000 000		
6114	AP N° : 61-2013-4 – ETUDES ET TRAVAUX BARRAGE DE DUMBEA	183 000 000	107 786 852	34 889 526	2 500 000	0	37 823 622

Les crédits proposés se déclinent dans les opérations listées ci-dessous :

- Etudes :
 - ✓ études d'adduction d'eau potable diverses : 4.000.000 F/CFP
 - ✓ études relatives au schéma directeur d'adduction d'eau potable dans le cadre de l'Agenda 21 : 15.500.000 F/CFP
- Travaux :
 - ✓ renouvellement de conduites d'eau brute du barrage de Dumbéa : 95.000.000 F/CFP
 - ✓ dévoiement d'adduction d'eau potable route de la Baie des Dames : 45.000.000 F/CFP
 - ✓ dévoiement d'adduction d'eau potable rue des frères Charpentier : 43.000.000 F/CFP
 - ✓ travaux de rénovation des clôtures sur réservoirs et sites de production : 42.000.000 F/CFP
 - ✓ travaux d'adduction d'eau potable :
 - route du Port Despointes : 19.000.000 F/CFP
 - rue Austerlitz : 4.600.000 F/CFP
 - rue de l'Alma / André Ballande (phase 2) : 25.000.000 F/CFP
 - rue le Chenadec : 1.500.000 F/CFP
 - rues Castellane et Bloc : 2.000.000 F/CFP
 - rue Lods : 3.000.000 F/CFP
 - rues Cevennes / Picardie : 2.000.000 F/CFP
 - quartier Anse Vata : 28.000.000 F/CFP
 - Quai Ferry (République) : 10.000.000 F/CFP
 - ✓ travaux sur barrage : 3.000.000 F/CFP
 - ✓ travaux sur ouvrages d'eau potable : 20.000.000 F/CFP
- Travaux d'adduction d'eau potable dans le cadre du projet «Néobus» :
 - ✓ rue Jacques Iekawé : 4.700.000 F/CFP
 - ✓ rue Austerlitz (carrefour République) : 8.100.000 F/CFP

➤ Dette : 51.856.000 F/CFP

Le montant du remboursement des emprunts en capital au titre de l'annuité de la dette pour ce budget annexe s'élève à 51.856.000 F/CFP.

b) Les recettes

Crédits 2019	Reports 2018	Résultat 2018	Solde reporté
335.694.052 F/CFP	0 F/CFP	91.833.611 F/CFP	11.742.117 F/CFP

L'épargne dégagée en section de fonctionnement, le solde reporté de la section d'investissement, la reprise des résultats 2018 et l'emprunt constituent les financements du programme d'investissement énoncé ci-dessus.

➤ Reprise des résultats 2018 : 91.833.611 F/CFP

La section d'exploitation a dégagé, en 2018, un excédent d'un montant de 95.855.106 F/CFP qui sera affecté en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section s'élevant à 87.404.663 F/CFP, puis pour couvrir l'incidence des restes à réaliser de dépenses en section d'exploitation pour un montant de 4.021.495 F/CFP. Le solde représentant le résultat définitif d'un montant de 4.428.948 F/CFP sera affecté en recette d'investissement.

Au final, la reprise des résultats de l'exercice 2018 permet d'intégrer en recettes d'investissement du budget 2019, un financement global de 91.833.611 F/CFP, directement affecté au financement du programme d'investissement 2019, en réduisant le recours à l'emprunt.

➤ Résultats 2018 reportés : 11.742.117 F/CFP

Avec la reprise anticipée des résultats, le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2018 excédentaire d'un montant de 11.742.117 F/CFP est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001 – solde d'investissement reporté.

➤ Emprunt : 335.694.052 F/CFP

Enfin, en complément de l'épargne dégagée en section d'exploitation et la reprise des résultats de l'année 2018, l'enveloppe d'emprunt prévisionnel nécessaire pour le financement des dépenses d'investissement proposées s'élève à 335.694.052 F/CFP.

III. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

La nouvelle situation des autorisations de programme s'établit comme suit :

AP VOTEES A MODIFIER						
No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	2019	2020	RAF
AP N° : 61-2013-4 – ETUDES ET TRAVAUX BARRAGE DE DUMBEA	183 000 000	107 786 852	34 889 526	2 500 000	0	37 823 622
AP N° : 61-2013-12 – EQUIPEMENTS EN EAU 2013-2016	867 450 000	848 604 382	7 985 455	0	0	10 860 163
AP N° : 61-2017-1 - PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 432 387 905	217 284 514	25 757 105	372 400 000	607 887 906	209 058 380

IV. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 sont intégrés au présent budget. Il s'agit des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement.

L'ensemble de ces soldes est récapitulé dans les tableaux ci-après :

1) Les dépenses d'investissement 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6101	2031	FRAIS D'ETUDES	811	9 152 973
6101	2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	811	280 582
6101	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	54 735 793
6101	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORP	811	87 906
TOTAL DU CHAPITRE 6101 :				64 257 254 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6114	2031	FRAIS D'ETUDES	811	344 250
6114	2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	811	34 545 276
TOTAL DU CHAPITRE 6114 :				34 889 526 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2019 : 99 146 780 F CFP

2) Les dépenses d'exploitation 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	811	116 923
011	6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	811	1 359 459
011	618	DIVERS	811	728 433
011	6226	HONORAIRES	811	1 816 680
TOTAL DU CHAPITRE 011 :				4 021 495 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2019 : 4 021 495 F CFP

V. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2019 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement d'intégration de frais d'études, d'avances versées, d'amortissements et du prélèvement.

1) A l'intérieur de la section d'investissement

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
TRAVAUX EN COURS D'INSTALLATION	041	2315	46 500 000			
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES				041	238	17 500 000
FRAIS D'ETUDES				041	2031	29 000 000
TOTAL			46 500 000			46 500 000

2) De section à section

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
PRELEVEMENT	023	023	72 572 800	021	021	72 572 800
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	042	6811	17 060 200			
AMORTISSEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS				040	28148	472 600
AMORTISSEMENTS RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE				040	281531	16 587 600
TOTAL			89 633 000			89 633 000

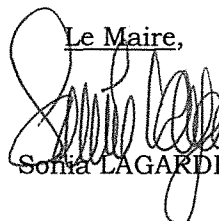
VI. CONCLUSION

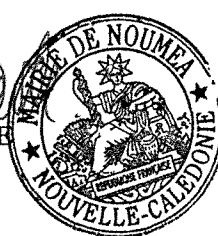
Le budget annexe primitif relatif à la distribution de l'eau potable s'élève donc à 789.424.275 F/CFP pour l'exercice 2019.

L'exploitation du service est assurée par la redevance. La réalisation d'un schéma directeur d'adduction d'eau potable et le programme de sécurisation et d'amélioration des équipements d'adduction d'eau sont proposés à hauteur de 477 millions de F/CFP avec un recours à l'emprunt de 335 millions de F/CFP.

Tels sont les éléments constitutifs du présent projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2019

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



ANNEXE

REFACTURATION DES CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE RELATIF A LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019

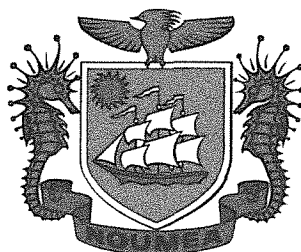
TYPE DE REFACTURATION	TYPE DE CHARGES	CHAPITRE D'ORIGINE DES DEPENSES AU BUDGET PRINCIPAL	MONTANT DE LA REFACTURATION	CHAPITRE DE DESTINATION DES DEPENSES AU BUDGET ANNEXE	COMPTE DE DESTINATION DES DEPENSES AU BUDGET ANNEXE	CHAPITRE DE DESTINATION DES RECETTES AU BUDGET PRINCIPAL
REFACTURATION DU PERSONNEL	DEPENSES DE PERSONNEL (coût chargé)	012	72 822 324	012	6215	70
REFACTURATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION GENERALE	CHARGES A CARACTERE GENERAL	011	15 506 578	011	6287	
	DEPENSES DE PERSONNEL (hors coût chargé)	012	1 370 557			
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65	1 499 413			
	INTERÊTS D'EMPRUNT	66	180 184			

116

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
DATE DE CONVOCATION	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
18.02.2019	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
19.02.2019	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 30	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 43	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
ABSTENTION :		M.	Christophe OBLED	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Christine BELLET		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/116
relative au budget annexe primitif de la distribution d'eau potable pour l'exercice 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 FEV. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 du Grand Nouméa signé le 18 mars 2011 et ses avenants,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 22 décembre 2014 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/34 du 29 janvier 2019 relative au débat d'orientations budgétaires 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/27 du 13 février 2019 et les tableaux ci- annexés,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 18 février 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2019 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 789.424.275 F/CFP, se répartissant de la manière ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	429 756 000	335 694 052
Restes à réaliser 2018	99 146 780	
Opérations d'ordre	46 500 000	63 560 200
Virement de la section d'exploitation		72 572 800
Résultat d'investissement reporté 2018		11 742 117
Excédent de fonctionnement capitalisé 2018		91 833 611
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	575 402 780	575 402 780

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
Opérations réelles	120 367 000	210 000 000
Opérations d'ordre	17 060 200	
Restes à réaliser 2018	4 021 495	
Excédent de fonctionnement reporté 2018		4 021 495
Virement à la section d'investissement	72 572 800	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	214 021 495	214 021 495
MONTANT TOTAL DU BUDGET	789 424 275	789 424 275

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement et en section d'exploitation sont votés par chapitre, conformément aux tableaux ci annexés.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEV. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 1 MARS 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 1 MARS 2019
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le - 1 MARS 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

ANNEXE

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
----------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
6101	Equipements eau et assainissement	439 657 254	439 657 254	
6114	Etude et travaux barrage Dumbéa	37 389 526	37 389 526	
16	Emprunts et dettes assimilées	51 856 000	51 856 000	
041	Opérations patrimoniales	46 500 000		46 500 000

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	575 402 780	528 902 780	46 500 000
--	--------------------	--------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
16	Emprunts et dettes assimilées	335 694 052	335 694 052	
001	Solde d'investissement reporté	11 742 117	11 742 117	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 060 200		17 060 200
041	Operations patrimoniales	46 500 000		46 500 000
021	Virement de la section d'exploitation	72 572 800		72 572 800
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 833 611	91 833 611	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	575 402 780	439 269 780	136 133 000
--	--------------------	--------------------	--------------------

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
----------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION				
011	Charges à caractère général	39 163 495	39 163 495	
012	Charges de personnel et frais assimilés	74 280 000	74 280 000	
66	Charges financières	10 945 000	10 945 000	
023	Virement à la section d'investissement	72 572 800		72 572 800
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 060 200		17 060 200

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	214 021 495	124 388 495	89 633 000
--	--------------------	--------------------	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION				
75	Autres produits de gestion courante	210 000 000	210 000 000	
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 021 495	4 021 495	

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	214 021 495	214 021 495	
--	--------------------	--------------------	--

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

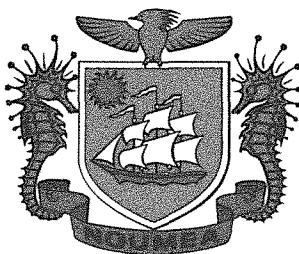
01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

117

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
18.02.2019	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
19.02.2019	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 30	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 43	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
<u>ABSTENTION :</u>		M.	Christophe OBLED	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Christine BELLET		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/117
relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la
distribution d'eau potable pour l'exercice 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **26 FEV. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 du Grand Nouméa signé le 18 mars 2011 et ses avenants,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/34 du 29 janvier 2019 relative au débat d'orientations budgétaires 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/116 du 26 février 2019 relative au budget annexe primitif de la distribution d'eau potable pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/27 du 13 février 2019,

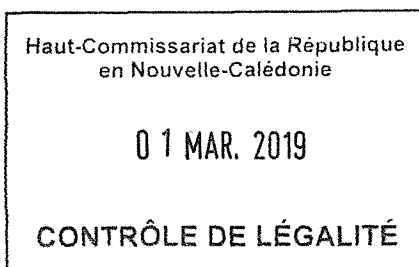
La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 18 février 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2019, sont approuvées les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans les tableaux ci-dessous :



./.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AP VOTEES MODIFIEES

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	2019	2020	RAF
AP N° : 61-2013-4 – ETUDES ET TRAVAUX BARRAGE DE DUMBEA	183 000 000	107 786 852	34 889 526	2 500 000	0	37 823 622
AP N° : 61-2013-12 – EQUIPEMENTS EN EAU 2013-2016	867 450 000	848 604 382	7 985 455	0	0	10 860 163
AP N° : 61-2017-1 - PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 432 387 905	217 284 514	25 757 105	372 400 000	607 887 906	209 058 380

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEV. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 1 MARS 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDI


DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 1 MARS 2019
au Commissaire Délégué

et notifié le

et / ou publié le - 1 MARS 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances